

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 1<sup>er</sup> août 2022  
N° de dossier : 115805.00191/20273

**Jean-Philippe Therriault**  
Direct +1 514 397 5103  
jtherriault@fasken.com

## PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (QC) H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**  
**Dossier : R-4008-2017 – Étape D**  
**Contestation des réponses d'Énergir à la DDR no 11 de la FCEI**

Chère Consœur,

La présente fait suite à la réponse du 28 juillet 2022 d'Énergir à la DDR no 11 de la FCEI (B-0779). Pour les motifs qui suivent, la FCEI conteste la réponse donnée par Énergir aux questions 1.1, 1.6 et 1.8 de sa DDR no 11 (C-FCEI-0168).

Plus spécifiquement, en réponse à la demande de la FCEI de produire les résultats complets du sondage mené par la firme SOM tels que communiqués par cette dernière à Énergir, Énergir indique ce qui suit :

«Énergir a réalisé ce sondage à la fin du printemps 2022. Suivant la demande de complément de preuve de la Régie, Énergir a utilisé des résultats de ce sondage afin de pouvoir répondre à la demande spécifique de la Régie en ce qui a trait à l'évaluation de la demande de la clientèle. Les autres informations qui se retrouvent dans ce sondage ont été obtenues pour des fins internes et n'ont pas encore été analysées en détail. À ce stade, Énergir estime donc qu'il n'est pas requis ni utile de déposer l'ensemble des résultats du sondage. Il est cependant possible que ces informations soient utilisées dans le cadre de l'étape E du présent dossier. »

Avec égards, la FCEI est en désaccord avec la position d'Énergir à l'effet qu'il n'est ni utile ni pertinent de déposer les résultats complets du sondage puisqu'elle ne les a pas analysés en entier. En effet, la FCEI soumet que les résultats du sondage sont indépendants de l'analyse que pourrait en faire Énergir et que le fait de les produire à ce stade ne privera pas Énergir de son droit de faire valoir sa propre interprétation de ces résultats dans le futur.

La FCEI est d'avis que le défaut de produire ces résultats priverait tant la FCEI que la Régie de leur bénéfice dans le cadre des audiences à venir prochainement dans le cadre de l'Étape D. La



# FASKEN

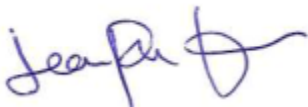
FCEI soumet que l'obtention de ces résultats en amont des audiences permettrait à l'ensemble des intervenants au présent dossier de mieux comprendre la nature et l'ampleur de la demande volontaire existante.

La FCEI demande donc à la Régie d'ordonner à Énergir de produire l'ensemble des résultats du sondage mené par la firme SOM tels que communiqués par cette dernière à Énergir.

Alternativement, si la Régie devait refuser la demande de la FCEI, la FCEI soumet qu'Énergir devrait minimalement fournir l'information demandée par la FCEI aux questions 1.1, 1.6 et 1.8 de sa demande de renseignement (C-FCEI-0168) eu égard aux données qu'Énergir utilise elle-même dans sa preuve complémentaire (B-0742), telles que les questions Q\_4, Q\_10 et Q\_13 du sondage mené par la firme SOM.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Jean-Philippe Therriault